

## Rapport complémentaire sur les procédures ultérieures relatives aux nouveaux gTLD Processus d'élaboration de politiques (piste de travail 5 sur les noms géographiques au premier niveau)

### 1 Résumé analytique

#### 1.1 Introduction

Le 17 décembre 2015, le conseil de la GNSO a initié un processus d'élaboration de politiques et a mandaté le groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le groupe de travail (WG) a été chargé de collecter les retours d'expérience de la communauté sur le programme des nouveaux gTLD mis en place en 2012 afin de déterminer si, le cas échéant, des modifications doivent être introduites aux recommandations établies le 8 août 2007 pour l'introduction de nouveaux noms génériques de premier niveau.

Tout comme les recommandations adoptées à l'origine par le Conseil de la GNSO et le Conseil d'administration de l'ICANN qui avaient pour but « d'aboutir à des mécanismes évolutifs et systématiques qui permettent aux candidats de proposer de nouveaux noms de domaine de premier niveau », ces recommandations de politiques demeurent en place pour d'autres séries du programme des nouveaux gTLD, à moins que le Conseil de la GNSO décide de les modifier par le biais du présent PDP. Le groupe de travail est chargé d'élaborer de nouveaux principes de politique, recommandations et directives de mise en place afin de clarifier, modifier, ou remplacer ces éléments existants.

Un appel à volontaires pour le groupe de travail a été publié le 27 janvier 2016. Le groupe de travail a tenu sa première réunion le 22 février 2016 et se réunit régulièrement depuis. Avec plus de 250 membres et observateurs au sein du groupe de travail consacré aux procédures ultérieures, et des dizaines de questions à traiter

concernant le programme des nouveaux gTLD 2012, les co-présidents en charge des procédures ultérieures ont divisé le travail en 'questions générales' et cinq pistes de travail. Chacune des cinq pistes de travail couvre un certain nombre de questions connexes avec l'aide d'un ou plusieurs co-dirigeants. Le groupe de travail a publié son premier rapport initial, contenant les résultats du groupe de travail sur les questions générales ainsi que les recommandations préliminaires et les questions à présenter à la communauté pour commentaires provenant des pistes de travail 1 à 4, le 3 juillet 2018.

Le sujet des noms géographiques au premier niveau est l'un des domaines compris dans la charte du groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, et pour remplir les conditions de la charte, le PDP doit répondre à cette question. Avec le GAC, la ccNSO, l'ALAC et la GNSO ayant tous un vif intérêt pour ce sujet, le PDP cherche à garantir que le travail de la communauté concernant les noms géographiques au premier niveau et en particulier les gTLD, se déroule lors d'un forum unique, afin d'éviter les initiatives et résultats contradictoires ou conflictuels qui ont eu lieu dans le passé.

Par conséquent, les co-présidents du groupe de travail consacré à un processus d'élaboration de politiques a établi une cinquième piste de travail qui est uniquement ciblée sur les noms géographiques au premier niveau. Elle est structurée de manière à favoriser une participation large et diversifiée des différentes parties de la communauté et inclut une direction communautaire conjointe. L'équipe de direction de la piste de travail 5 est coordonnée par les co-présidents du groupe de travail PDP ainsi que par les co-dirigeants de l'ALAC, ccNSO, GAC, et GNSO.

En vertu des [termes de référence](#) de la piste de travail 5, cette dernière est axée sur l'élaboration des recommandations proposées concernant les noms géographiques au premier niveau, y compris dans les formats ASCII et IDN. La WT5 est chargée (i) d'examiner ce que constitue un nom géographique dans le contexte particulier du programme des nouveaux gTLD ; (ii) d'analyser (a) les recommandations de politique de la GNSO de 2007 sur l'introduction de nouveaux domaines génériques de premier niveau ; et (b) les dispositions pertinentes contenues dans le Guide de candidature de 2012, comme la procédure de révision des noms géographiques, l'évaluation approfondie des noms géographiques et les procédures d'objection ; et (iii) tiendra compte des travaux précédents associés aux noms géographiques que la communauté peut avoir complétés. Des discussions plus approfondies sur les attributions de SO et AC, ainsi que l'attribution des noms géographiques au second et au troisième niveau sont spécifiquement hors de la portée de cette piste de travail.

Un appel à volontaires pour la piste de travail 5 a été publié le 22 octobre 2017. La piste de travail 5 a tenu sa première réunion le 15 novembre 2017 et se réunit régulièrement depuis.

## 1.2 Recommandations préliminaires

Comme indiqué dans le préambule, le rapport complémentaire de la piste de travail 5 ne contient pas de 'déclaration sur le niveau de consensus' pour les recommandations présentées dans le rapport initial. De plus, dans certains cas, la piste de travail 5 n'est pas parvenue à un accord concernant les recommandations préliminaires et a plutôt présenté des options à prendre en compte et/ou des questions à poser lors de discussions ultérieures. De la même manière que le rapport initial, au lieu d'inclure un ensemble de recommandations préliminaires, d'options et de questions dans le résumé analytique, tout sera disponible dans un tableau en annexe B.

### Résumé des recommandations

Sont toujours indisponibles **au premier niveau** :

- l'ensemble des combinaisons à deux caractères ASCII lettre-lettre
- les codes alpha-3 répertoriés dans la norme ISO 3166-1.
- les noms au format court ou long listés dans la norme ISO 3166-1\*
- les associations au nom court ou long avec des codes désignés comme « exceptionnellement réservés » par l'agence de maintenance ISO 3166
- les composants séparables de noms de pays désignés par la « Liste des noms de pays séparables » \*
- Permutations et transpositions : Les recommandations préliminaires de la piste de travail 5 suggèrent de préciser que les permutations et transpositions de ce qui suit sont réservées. Il s'agit d'un ajustement au guide de candidature 2012 :
  - les noms au format long listés dans la norme ISO 3166-1
  - les noms au format court listés dans la norme ISO 3166-1
  - les associations au nom court ou long avec un code désigné comme « exceptionnellement réservé » par l'agence de maintenance ISO 3166
  - les composants séparables de noms de pays désignés par la « Liste des noms de pays séparables »
  - nom par lequel un pays est communément connu
  - Les chaînes résultant de permutations et de transpositions de codes alpha-3 listés dans la norme ISO 3166-1 devraient être autorisées
- Nom de pays communément utilisé et reconnu de fait par un organisme intergouvernemental ou une organisation de traité international.

\*Pour ces éléments, les traductions dans toutes les langues ont été réservées au sein du guide de candidature 2012. La piste de travail 5 ne s'est pas encore mise d'accord sur le fait que les traductions devraient être réservées dans le futur, et le cas échéant, en quelles langues.

Il convient à nouveau d'exiger une lettre de soutien ou de non-objection de la part des gouvernements ou autorités publiques pertinentes pour les chaînes suivantes **au premier niveau** :

- les noms de capitales de pays ou de territoires listés dans la norme ISO 3166-1\*\*
- les noms de ville, dans laquelle le candidat déclare son intention d'utiliser le gTLD à des fins associées au nom de la ville (voir spécificités selon la langue, détaillées dans le guide de candidature 2012)
- candidatures à une chaîne correspondant exactement à un nom de subdivision géographique nationale, tel qu'un comté, une province ou un état répertorié par la norme ISO 3166-2.
- candidature à une chaîne répertoriée comme région de l'UNESCO ou apparaissant sur la liste « Composition des régions macrogéographiques (continentales), composantes géographiques des régions et composition de groupements sélectionnés économiques et d'autres groupements ».

\*\*Pour ces éléments, les traductions dans toutes les langues ont été réservées au sein du guide de candidature 2012. La piste de travail 5 ne s'est pas encore mise d'accord sur le fait que les traductions doivent ou non exiger un soutien/une non-objection dans le futur, et le cas échéant, en quelles langues.

*Veuillez consulter l'annexe B pour avoir le tableau consolidé des recommandations, options et questions préliminaires.*

De plus, ce rapport cherche à enregistrer les discussions principales de la piste de travail 5, y compris les questions soulevées, les propositions avancées, les avantages et inconvénients identifiées, et les positions tenues par les membres de la piste de travail. Veuillez consulter la partie 2f du présent rapport pour avoir plus de détails. La partie 2f inclut les discussions sur des catégories de conditions spécifiques et reflète également les discussions sur des sujets plus larges, comme :

- Qui possède une chaîne ? Qui a droit à une chaîne ? Quel est le rôle des communautés géographiques et des gouvernements ? (voir f.1.2.1)
- Quels types de mécanismes devraient exister afin d'exercer des droits ou d'établir des rôles au sein du processus ? (voir f.1.2.2)
- Quelles sont les considérations liées à la politique et à la loi qui devraient être prises en compte ? Lesquelles devraient faire jurisprudence ? (voir f.1.2.3)
- Qu'est-ce qu'un nom géographique aux fins du programme des nouveaux gTLD ? Est-ce que l'utilisation prévue d'une chaîne a de l'importance ? (voir f.1.2.4)
- Quels sont les points importants à retenir de la série de 2012 pour les futures élaborations et mises en place de politiques ? (voir f.1.2.5)

- Est-ce qu'il existe des méthodes alternatives de consultations ou de collaborations au sein du processus de candidature qui pourraient satisfaire l'ensemble des parties prenantes ? (voir f.1.2.6)

Pendant la période de consultation publique, tous les commentaires sont les bienvenus concernant l'ensemble du rapport, y compris les idées, les positions ainsi que les propositions abordées dans la partie 2f.

### 1.3 Délibérations et commentaires de la communauté

L'ensemble du groupe de travail a cherché à obtenir des commentaires de la communauté pendant la période de consultation, par le biais de trois choses : (1) la sensibilisation menée auprès de toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs de l'ICANN ainsi que des unités constitutives et des groupes des représentants de la GNSO avec une demande de contribution dès le début des délibérations, comprenant notamment une demande spécifique relative aux déclarations passées ou conseils en lien avec les nouveaux gTLD<sup>1</sup> (2) Commentaire de la communauté 1 (CC1)<sup>2</sup> (2) Commentaire de la communauté 2 (CC2)<sup>3</sup>. Pour avoir plus d'informations concernant les activités de sensibilisation menées par l'ensemble du groupe de travail, veuillez consulter le rapport initial.

La piste de travail 5 a mené une sensibilisation en connectant les communautés pertinentes par le biais des co-dirigeants et participants à la piste de travail engagés auprès de ces communautés. Il y a un co-dirigeant de piste de travail représentant chacun l'ALAC, la ccNSO, le GAC et la GNSO. Les co-dirigeants ont travaillé en tant qu'agents de liaison de leurs communautés respectives, s'assurant que les membres de leurs communautés connaissent l'état d'avancement des activités et connaissent les opportunités de pouvoir participer. Les co-dirigeants de la piste de travail 5 ont régulièrement rencontré les SOs/ACs pendant les réunions de l'ICANN. Les séances de travail en personne lors des réunions de l'ICANN ont été ouvertes et l'ensemble des membres de la communauté a été encouragé à participer et à s'engager. Les séances intercommunautaires ont été organisées lors de l'ICANN59 et l'ICANN62 sur le thème des noms géographiques au premier niveau.

---

<sup>1</sup> Voir la sensibilisation menée et les commentaires reçus sur le Wiki, ici :

<https://community.icann.org/x/2R6OAw>

<sup>2</sup> Consultez Commentaire de la communauté 1- sensibilisation menée et commentaires reçus, sur le Wiki, ici : <https://community.icann.org/x/3B6OAw>

<sup>3</sup> Consultez Commentaire de la communauté 2- sensibilisation menée et commentaires reçus, sur le Wiki, ici : <https://community.icann.org/x/Gq7DAw>

De plus, certains membres du GAC ont fait des commentaires écrits concernant certaines des questions traitées par la piste de travail 5.<sup>4</sup>

## 1.4 Conclusions et prochaines étapes

Ce rapport complémentaire pour la piste de travail 5 sera ouvert à la consultation publique pendant 40 jours. Après que la piste de travail 5 aura examiné les commentaires publics reçus sur ce rapport, elle complètera cette partie en documentant toutes les conclusions basées sur les résultats du rapport, qui seront intégrés au rapport final.

---

<sup>4</sup> Voir

<https://community.icann.org/download/attachments/60490848/GAC%20Member%20inputs%20WT5.pdf?version=1&modificationDate=1529308543000&api=v2>